

Réforme de l'Education Nationale : le point de vue du Maire

Rythmes scolaires : à l'heure des choix !



« Une fois de plus, la gestion communale m'amène à m'interroger sur des choix difficiles. Comme vous le savez, les communes sont tenues d'appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 pour celles qui ne l'ont pas appliquée en septembre 2013. Vous pensez peut-être que d'ici septembre 2014, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts et que, par conséquent, on a le temps de voir venir. Ce n'est pas faux mais ce n'est hélas pas aussi simple. Cela implique, en effet, un profond bouleversement de notre organisation qu'il est indispensable d'anticiper. Quel rythme ? Faut-il embaucher ? Quels types d'agents ? Seront-ils assez nombreux, assez formés et disponibles pour répondre à la demande aussi soudaine qu'importante ? Et bien sûr, au final, combien cela va-t-il coûter ? Or, certaines réponses sont à fournir à l'inspection académique avant le 11 décembre en s'étant assuré auparavant qu'elles seront validées.

Afin d'étudier les modalités de cette application, un comité de pilotage, réunissant, élus, parents, enseignants, s'est mis en place et a travaillé d'arrache-pied. A l'issue d'un travail remarquable et très constructif, que je salue, un schéma d'organisation se fait jour. Mes conclusions, très personnelles, que je soumettrai bien sûr au conseil municipal, sont que :

- les bienfaits sur le confort et sur les capacités d'acquisitions de l'enfant restent largement à vérifier, en tout cas, à mesurer,
- le coût sera difficilement supportable soit sur le budget des parents, soit sur la feuille d'impôt du contribuable (soit un peu les deux, comme souvent) à un moment où les dotations de l'Etat et d'autres recettes sont annoncées en baisse.

En un mot, cette réforme est trop brutale pour être supportable. Je dirais pudiquement que nous devons approfondir nos hypothèses pour arriver à une solution satisfaisante et ces solutions ne seront pas prêtes pour le 11 décembre. Nous répondrons donc à l'inspection académique, que nous ne pouvons apporter la réponse demandée sur les rythmes choisis. Objectivement, les communes montrent année après année, leur attachement à la qualité de leurs écoles primaires et de l'enseignement qui y est dispensé, qui par l'enseignement de l'anglais ou de la musique, qui par l'installation de tableaux numériques. C'est essentiel puisque c'est notre avenir que nous construisons dans ces écoles et toute l'équipe en est profondément persuadée. Je pense sincèrement que cette belle dynamique risque d'être brisée.

Enfin, on entend partout que les enfants des communes qui l'ont adoptée sont épuisés en fin de semaine, que cela pose de nombreux problèmes quant à l'organisation des parents, à celle des associations qui habituellement proposent des activités, etc. Et bien sûr, le coût est significatif pour éviter tout superlatif. Des élus, des enseignants, des parents souhaitent qu'un bilan sincère soit fait et sans doute que la loi soit reportée voire assouplie. Très modestement, à l'issue de notre réflexion, j'en arrive à la même conclusion et je crois de mon devoir de le dire. »

Fabienne Devèze, Maire de Morainvilliers-Bures

PROPOSITIONS DU COMITE DE PILOTAGE DE LA REFORME

Depuis le début du mois de novembre, un comité de pilotage s'est constitué sur l'initiative de la municipalité et a réuni à trois reprises autour de la table les 4 directrices d'écoles, 4 représentants de parents délégués et des élus de la commission scolaire dont Stéphanie Martin, déléguée sur le dossier de la réforme.

A ce stade de la réflexion, le comité de pilotage suggère l'application de la réforme dans notre commune comme suit :

- > **demi-journée d'enseignement le mercredi matin**
- > **3 heures de Temps d'Activités Périscolaire (TAP) réparties selon le planning ci-dessous, à savoir :**
- > **2 fois 1 heure d'activité sur deux jours de la semaine différents entre Bures et Morainvilliers** pour pouvoir faire appel à des intervenants communs entre nos deux villages.
- > **1 heure d'activité répartie en 4 quarts d'heure sur la pause méridienne** permettant l'organisation par les enseignants de l'APC (Activité Pédagogique Complémentaire = ancien soutien) durant le temps de midi et non plus de 16h30 à 17h30 ce qui rallonge la journée des enfants. Ce qui permet également de maintenir l'heure de coucher de la sieste des tout-petits de maternelle tout en pouvant les réveiller à 15h30 pour les faire réellement profiter des 2 heures d'activités l'après-midi. De nouveaux jeux d'extérieurs ou des jeux de société seraient mis à la disposition des autres élèves pour agrémenter ce temps de pause.

●●●●● Suite en page 12

●●●● Suite de la page 11

PROPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DE LA REFORME POUR L'EMPLOI DU TEMPS DES 4 ECOLES DE LA COMMUNE

	LUNDI	MARDI	MERC.	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8h45	8h45	8h45	8h45	8h45
	12h00	12h00	11h45	12h00	12h00
APC	12h00	12h00	-	12h00	12h00
	12h30	12h30		12h30	12h30
PAUSE DEJEUNER	12h00	12h00	-	12h00	12h00
	13h45	13h45	-	13h45	13h45
TAP	13h45	13h45	-	13h45	13h45
	14h00	14h00	-	14h00	14h00
SIESTE MATERNELLE	13h45	13h45		13h45	13h45
	15h30	15h30		15h30	15h30
APRES- MIDI	14h00	14h00		14h00	14h00
RECREATION	15h15	15h15		15h15	15h15
	15h30	15h30		15h30	15h30
TAP ALTERNES BURES/MORAINVILLIERS	15h30	15h30		15h30	15h30
	16h30	16h30		16h30	16h30

Exemple : TAP sur Bures Lundi/Jeudi et sur Morainvilliers Mardi/Vendredi

CHANTIER EN IMAGES

> ECOLE ELEMENTAIRE DE BURES

Les travaux d'isolation, doublage et électricité se poursuivent au-dessus de l'école élémentaire de Bures dans l'ancien logement d'instituteur afin de disposer de nouvelles salles pour les associations.

